Nations Unies S/PV.6764



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6764e séance

Mercredi 2 mai 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Mehdiyev	(Azerbaïdjan)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

12-32732 (F)





La séance est ouverte à 11 h 5.

Remerciements à la Présidente sortante

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mai, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadrice Susan Rice, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont elle a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'avril 2012. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Susan Rice et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel elles ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan du Sud et du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/279, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Togo.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2046 (2012).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M[me] Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me permets tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et pour vos propos aimables sur notre conduite des travaux du Conseil le mois dernier. Nous nous réjouissons vivement à la perspective de travailler avec vous.

Les États-Unis se félicitent de l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 2046 (2012), qui souligne l'appui ferme et unanime du Conseil de sécurité à la feuille de route pour la paix entre le Soudan et le Soudan du Sud, élaborée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le conflit actuel entre le Soudan et le Soudan du Sud est sur le point de se transformer en une véritable guerre durable. Il pose manifestement une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales. Les deux pays sont près de retomber dans les horreurs du passé, et ils risquent d'entraîner l'ensemble de la région avec eux. Pour éviter d'innombrables souffrances et destructions, les combats doivent immédiatement cesser.

Ce conflit ne date pas de la semaine dernière, du mois dernier, ni même de l'année dernière. Ce conflit est le résultat de tensions qui ont des causes profondes, dont les plus récentes sont les questions de l'Accord de paix global qui n'ont pas encore été réglées.

Pendant des mois, le Conseil de sécurité, l'Union africaine, le Gouvernement de mon pays et de nombreux autres membres de la communauté internationale ont adressé de fermes avertissements aux parties pour qu'elles règlent ces questions de manière pacifique. À ce jour, aucune des parties ne l'a fait. L'histoire de ce conflit est marquée par une litanie de promesses faites et de promesses non tenues, et donc, comme il est indiqué dans cette résolution, nous jugerons les parties sur leurs actes, et pas seulement sur leurs paroles. Par ce vote, le Conseil impose clairement des délais serrés pour la prise de mesures concrètes, conformément à la décision de l'Union africaine.

Le Conseil, en particulier les membres qui ont une influence particulière, y compris mon propre pays, doivent continuer à faire pression sur les deux parties pour qu'elles mettent en œuvre la feuille de route de

l'Union africaine en cessant les hostilités, en mettant un terme aux attaques et aux mouvements transfrontaliers, en mettant fin aux bombardements aériens, en retirant toutes leurs forces armées des zones frontalières, y compris d'Abyei, en activant les mécanismes nécessaires de sécurisation de la frontière, et en cessant de soutenir les groupes rebelles actifs contre l'autre État. Il est également essentiel que les deux parties reviennent immédiatement à la table de négociation sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine afin de parvenir à un accord sur les questions cruciales en suspens.

Nous appuyons le projet de l'Union africaine de se rendre à Khartoum et à Djouba dans les prochains jours afin de lancer ce processus. En fin de compte, c'est le seul moyen d'éviter que le conflit ne se poursuive. Si les parties ne prennent pas ces mesures dans les meilleurs délais, le Conseil est unanimement déterminé à les tenir toutes deux responsables. Le cas échéant, nous sommes prêts à imposer des sanctions au titre du Chapitre VII à l'une des parties ou aux deux.

La résolution 2046 (2012) demande également au Gouvernement du Soudan et au Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord) (SPLM-N) de reprendre les négociations aux fins de parvenir à un accord sur les questions politiques et de sécurité en suspens qui alimentent grandement le conflit actuel et il engage fortement le Gouvernement du Soudan à accepter la proposition tripartite et à ouvrir d'urgence aux humanitaires l'accès à toutes les zones touchées dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Sinon, des milliers d'autres personnes vont mourir alors que cela aurait pu être évité.

Les États-Unis se félicitent de l'engagement déclaré du Soudan du Sud de respecter la feuille de route de l'Union africaine et de se conformer aux décisions du Conseil de sécurité. Nous accueillons avec satisfaction l'annonce qu'il a faite indiquant son intention et sa volonté de retirer ses forces de police d'Abyei. Le Gouvernement du Soudan doit, quant à lui, clarifier la déclaration qu'il a faite aujourd'hui et indiquer qu'il accepte la feuille de route de l'Union africaine, et ce, sans condition.

Les informations selon lesquelles le Soudan poursuit sa campagne de bombardements meurtriers contre le Soudan du Sud, ce dont le *Washington Post* publie de nouveaux témoignages directs en première page aujourd'hui, sont profondément alarmantes et préoccupantes, surtout après les récentes mesures prises par le Soudan du Sud en faveur de la paix. Le Gouvernement soudanais doit mettre immédiatement fin aux attaques transfrontalières, en particulier les bombardements aériens qui ont tué des dizaines de civils. De même, le Soudan du Sud doit s'abstenir de tout acte de représailles, et en particulier d'autres attaques transfrontalières. L'occupation de Heglig était illégale et inacceptable et ne doit pas se reproduire.

Pour terminer, les États-Unis demandent aux deux parties de mettre en œuvre pleinement et sans délai tous les éléments du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à commencer par un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel. En cas de manquement à cet égard par l'une d'elles ou par les deux, le Conseil est prêt à agir et à prendre les mesures qui s'imposent.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine suit de près la situation au Soudan et au Soudan du Sud, et est profondément préoccupée par la récente détérioration des relations entre les deux pays. Nous espérons que les deux pays resteront engagés sur la voie de la paix, mettront immédiatement fin à toutes les hostilités et à tout acte de violence, respecteront pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'autre État, et rétabliront la paix et la stabilité le long de leurs frontières le plus tôt possible. Nous espérons qu'ils mettront intégralement en œuvre les accords existants en toute bonne foi, régleront les questions en suspens par la voie du dialogue et de la négociation, et déploieront des efforts conjoints pour établir des relations de bon voisinage et d'amitié fondées sur l'égalité, la confiance réciproque et les avantages mutuels.

La Chine a toujours soutenu que la communauté internationale devait adopter une position objective, impartiale et équilibrée sur la question du Soudan et du Soudan du Sud, se garder de prendre parti ou d'imposer une pression asymétrique sur les parties, et éviter de s'ingérer dans les efforts de médiation de l'Union africaine et autres organisations et pays de la région. Nous sommes toujours très prudents quant il s'agit de recourir ou de menacer de recourir aux sanctions.

En même temps, la Chine a toujours affirmé que les questions africaines devaient être réglées par les Africains, en faisant appel à des moyens africains. Nous saluons et appuyons les efforts inlassables déployés par l'Union africaine en faveur du règlement

des problèmes qui se posent entre le Soudan et le Soudan du Sud, et nous nous félicitons de la feuille de route adoptée par l'Union africaine à cet égard. Nous espérons que le Soudan et le Soudan du Sud coopéreront activement avec les efforts de médiation de l'Union africaine et de la communauté internationale, prendront des mesures concrètes pour mettre en œuvre la feuille de route de l'Union africaine et s'emploieront à régler correctement et rapidement les problèmes qui se posent.

Au vu de la position et des exigences de l'Union africaine relativement à la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud, la Chine a voté pour la résolution 2046 (2012) il y a quelques instants. La Chine continuera à jouer un rôle positif et constructif, aux côtés de la communauté internationale, afin de promouvoir un règlement efficace des problèmes entre le Soudan et le Soudan du Sud.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud est vivement préoccupée par l'escalade du conflit entre le Soudan et le Soudan du Sud. Cette escalade a gravement porté atteinte aux relations entre les deux pays et les a conduits au bord de la guerre. Il est évident que les questions en suspens et les différends entre le Soudan et le Soudan du Sud ne peuvent être réglés par des moyens militaires. Au contraire, ce qu'il faut, c'est que les parties aient la volonté politique de mener à bien les négociations et de rester fidèles au principe de deux États viables vivant en paix, chacun respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'autre.

En vue de la réalisation de cet objectif, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est récemment réuni au niveau ministériel et a adopté un communiqué le 24 avril, qui contient une feuille de route précise appelant les parties à cesser les hostilités, à s'engager à reprendre les négociations sans condition et à parvenir à un accord sur les questions en suspens après la sécession. À cet égard, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a appelé la communauté internationale en général, et le Conseil de sécurité en particulier, à appuyer et à approuver cette feuille de route en agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Cet appel a été lancé pour veiller à ce que les parties s'engagent à respecter les processus et les accords qu'elles ont déjà conclus et règlent les questions en suspens, et à ce que ces mesures soient uniquement appliquées en appui à une solution politique négociée au conflit au Soudan et au Soudan du Sud.

Nous nous réjouissons de ce que le Conseil de sécurité ait adopté aujourd'hui à l'unanimité la résolution 2046 (2012), qui, nous l'espérons, donnera un poids supplémentaire aux efforts de l'Union africaine pour aider les parties à sortir de leur logique de guerre et à s'engager dans un processus de négociations constructives dans les délais qui ont été fixés. Nous appelons les deux parties à accepter la feuille de route de l'Union africaine et la résolution du Conseil sans condition, et à reprendre sans plus tarder les négociations sous l'égide de l'Union africaine.

Il incombe maintenant aux dirigeants politiques du Soudan et du Soudan du Sud de régler toutes les questions en suspens, ce qui devrait conduire à la normalisation totale des relations entre les deux pays et permettre à toutes les populations du Soudan et du Soudan du Sud de jouir de la paix, de la dignité, de la démocratie et du développement. Par conséquent, nous les exhortons à saisir cette occasion et à honorer pleinement leurs obligations découlant de la feuille de route de l'Union africaine, afin de concrétiser l'engagement qu'ils ont pris de ne plus jamais avoir recours à la guerre et de résoudre tous les différends éventuels exclusivement par des moyens pacifiques.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation de l'Azerbaïdjan, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je tiens à vous assurer de l'entière coopération et du plein appui de ma délégation.

Je voudrais également remercier la Représentante permanente des États-Unis et sa délégation de leur direction avisée des travaux du Conseil au cours du mois d'avril.

Nous sommes très préoccupés par l'évolution récente de la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud, notamment les opérations militaires qui ont été menées des deux côtés de la frontière et les dégâts qui ont été causés aux infrastructures économiques, aux installations pétrolières en particulier. Cette situation constitue une menace potentielle à la paix et à la stabilité et risque de mener les deux pays à la guerre. Cela sera un recul important pour le développement social et économique alors que les deux pays doivent déjà surmonter les conséquences de décennies de guerre civile. Il est donc urgent d'éviter la guerre et de régler toutes les questions en suspens liées à l'Accord

de paix global par des voies pacifiques grâce à un dialogue politique et à des négociations.

Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par le Président Thabo M'Beki, facilite depuis quelques années déjà le dialogue entre le Soudan et le Soudan du Sud. Dans l'exposé qu'il a fait au Conseil de sécurité, le Groupe a énoncé les cadres réalistes qu'il a définis pour le règlement de différentes questions en suspens relatives à l'Accord de paix global. Des négociations sérieuses, menées sur la base de ces cadres, pourraient aider les deux pays non seulement à résoudre leurs problèmes, mais également à établir des relations durables fondées sur la coopération mutuelle et le respect de leur indépendance, leur unité et leur intégrité territoriale.

L'Inde a toujours appuyé les efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine visant à faciliter les négociations entre le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que le règlement de toutes les questions en suspens, de façon à ce que ces deux pays deviennent deux États économiquement viables et politiquement stables vivant en paix. Notre vote en faveur de la résolution 2046 (2012) aujourd'hui est l'expression de notre appui aux efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et est conforme à la demande figurant dans le communiqué de l'Union africaine en date du 24 avril 2012. Nous espérons que l'adoption de cette résolution renforcera les efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour faciliter un règlement négocié de toutes les questions en suspens. Nous engageons instamment les deux pays à mettre fin aux hostilités entre leurs forces militaires, ainsi que celles menées par différents groupes armés opérant dans la région, et à reprendre immédiatement les négociations sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne a voté pour la résolution 2046 (2012) dont elle a été également coauteur. Avec cette résolution, adoptée au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et qui prévoit l'imposition d'obligations contraignantes au Soudan et au Soudan du Sud, le Conseil adresse un message clair et sans équivoque. Ces derniers mois, le Soudan et le Soudan du Sud se sont rapprochés d'une guerre totale, à preuve, les événements dans l'Abyei, le conflit dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu, les litiges frontaliers et pétroliers, les bombardements aériens, la création du Front révolutionnaire soudanais et, plus récemment, les événements à Heglig et dans ses environs.

C'est au Conseil qu'incombe la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Avec l'adoption de la résolution 2046 (2012), le Conseil a réagi rapidement et de manière appropriée face à une menace manifeste posée à la paix et la sécurité internationales. De plus, le Conseil appuie le communiqué et la feuille de route de l'Union africaine, en sa qualité d'organisation régionale compétente. L'Allemagne appuie avec force l'initiative de l'Union africaine et son rôle moteur au Soudan et au Soudan du Sud.

La résolution 2046 (2012) donne désormais au Soudan et au Soudan du Sud la possibilité de rétablir des relations pacifiques, responsables et mutuellement bénéfiques. Il appartient désormais aux gouvernements de Khartoum et de Djouba de saisir cette occasion pour le bien de leurs populations. Le Conseil de sécurité devrait suivre de près la situation – et c'est ce qu'il fera – et veiller au respect par les parties des obligations qui figurent dans cette résolution.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a voté pour la résolution 2046 (2012) au vu de la nécessité de surmonter les dangers qui existent actuellement dans les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. Nous estimons que ce document a pour but d'appuyer la feuille de route adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 24 avril en vue d'un règlement de la crise entre les deux pays.

La Russie, comme on le sait, est favorable au règlement des problèmes en Afrique sur la base des positions et des évaluations des pays mêmes du continent et de leurs organisations régionales. Cependant, certaines préoccupations russes n'ont été que partiellement prises en compte dans le texte. Force est de constater que les désaccords entre le Soudan et le Soudan du Sud constituent presque un affrontement militaire, à la suite de l'occupation récente par les troupes du Soudan du Sud de la région pétrolifère de Heglig. Selon les informations disponibles, l'infrastructure pétrolière de la région – d'une importance cruciale pour l'économie soudanaise – a été détruite ou n'est pas en mesure de fonctionner. Dans ce contexte, nous nous félicitons que la résolution salue le retrait de Heglig de l'armée du Soudan du Sud. Nous espérons que l'on évaluera les dommages et que l'on prévoira des indemnisations.

Il est inacceptable également que dans le Kordofan méridional et dans le Nil Bleu, des milliers d'unités armées du Front révolutionnaire soudanais poursuivent leurs activités déstabilisatrices visant à renverser le gouvernement de Khartoum. Nous avons des raisons de croire que cette nouvelle alliance bénéficie d'appuis extérieurs. À cet égard, nous sommes convaincus que d'autres mesures du Conseil de sécurité, conformément au paragraphe 6 de la présente résolution, ne peuvent pas être élargies aux questions qui concernent le règlement de la situation dans les États soudanais que j'ai mentionnés.

Parmi les futures mesures que le Conseil pourrait adopter relativement à ces deux pays, nous voudrions souligner que l'arsenal des instruments politiques et diplomatiques est loin d'avoir été complètement utilisé. Nous estimons que les sanctions sont une mesure extrême dont l'efficacité et le ciblage doivent être soigneusement étudiés.

Compte tenu de ces faits, la Russie compte examiner en détail l'application des dispositions de l'Article 41 de la Charte. Nous estimons que l'Union africaine et son Groupe de mise en œuvre de haut niveau, présidé par M. M'Beki, doivent poursuivre leurs efforts de médiation et être un mécanisme essentiel pour la normalisation des relations entre les deux pays. Nous demandons instamment au Soudan et au Soudan du Sud de reprendre les négociations et de résoudre toutes les questions en suspens de façon pacifique.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ces dernières semaines, nous avons assisté avec grande préoccupation à la détérioration progressive des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, résultat d'une escalade d'affrontements qui n'a cessé de croître et montre clairement le manque de confiance mutuelle et l'incapacité des parties à résoudre leurs différends par le dialogue et la négociation. Il est vraiment déplorable que les premiers pas de la République du Soudan du Sud, qui vient de naître, aient été des actes de guerre et d'hostilité et non pas des actes de coopération, de conciliation et d'union de ses forces avec son voisin dans l'optique du développement et de la prospérité. La Colombie est convaincue que l'utilisation de moyens pacifiques et le respect rigoureux du droit international sont le seul moyen de régler les différends entre les deux États, ainsi que le rôle des organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Mon pays vient de voter pour la résolution 2046 (2012) afin de manifester son appui ferme et sans réserve à la feuille de route et aux autres décisions adoptées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans son communiqué du 24 avril où elle énonce les mesures concrètes que les deux pays doivent adopter pour mettre fin aux hostilités, réduire les tensions, reprendre la voie du dialogue et de la négociation et régler de façon définitive toutes les questions en suspens. Il est impératif que les deux pays retrouvent l'esprit de compromis et de volonté politique qui avait permis la signature de l'Accord de paix global en 2005 et que les dirigeants des deux pays assument leur responsabilité vis-à-vis de leurs citoyens dans la recherche de la paix en appliquant les programmes et les mesures qui figurent dans le communiqué de l'Union africaine et dans la résolution 2046 (2012).

Avec l'adoption de cette résolution, le Conseil de sécurité répond non seulement à la demande de l'Union africaine, mais il indique également clairement sa détermination à éviter une détérioration continue de la situation; il est indispensable de pouvoir compter sur la coopération des deux pays qui doivent faire montre de leur véritable volonté de prendre des engagements concrets qui répondent aux aspirations légitimes des deux parties, en matière de sécurité notamment.

Le Soudan et le Soudan du Sud doivent établir des relations fondées sur le respect mutuel et la coopération, dans le cadre desquelles la viabilité, la sécurité et la prospérité des deux États seront les principes sur lesquels reposera leur coexistence pacifique. Pour cela, les deux États devront s'abstenir de recourir à la force; respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de l'autre; et établir des relations fondées sur les principes de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de coopération régionale.

Les deux États doivent s'engager à cesser de fournir toute forme d'appui direct ou indirect à des groupes armés se trouvant sur le territoire de l'autre partie, ce qui est le cas actuellement. Ils doivent mettre fin immédiatement aux bombardements aériens dans la zone frontalière, mettre intégralement en œuvre les accords du 20, 29 et 30 juillet, et accepter de coopérer avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine chargé de l'application des recommandations relatives au Soudan afin d'engager, avec l'appui du Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, des

négociations approfondies sur les quatre domaines décrits dans cette résolution et dans le communiqué de l'Union africaine.

La Colombie considère qu'avec l'adoption de la résolution 2046 (2012), le Conseil a pris des mesures résolues pour aider les forces de l'Union africaine, donnant ainsi une chance à la paix. Nous ne doutons pas que le Soudan et le Soudan du Sud réagiront avec la responsabilité que les circonstances actuelles imposent.

M. Briens (France) : La France se félicite de l'adoption de la résolution 2046 (2012). L'Union africaine a tout mis en œuvre ces dernières semaines pour éviter une escalade du conflit actuel entre le Soudan et le Soudan du Sud, mais aussi pour permettre une reprise rapide des négociations entre les deux États, sous la conduite du Président Mbeki, sur les questions encore en suspens de l'Accord de paix global de 2005.

Dans ce contexte, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté, au niveau ministériel, un plan d'action de sortie de crise, qui s'adresse au Soudan, et au Soudan du Sud, et qui leur fixe des échéances claires. L'Union africaine s'est ensuite adressée au Conseil pour qu'il endosse ce plan.

Tous les membres du Conseil de sécurité se sont accordés unanimement sur le fait que le Conseil de sécurité se devait de répondre à cette demande. Grâce au vote d'aujourd'hui, le plan d'action bénéficie aujourd'hui de l'autorité d'une résolution placée sous le Chapitre VII, comme le souhaitait l'Union africaine. Avec cette résolution, le Conseil de sécurité souligne qu'il attend du Soudan, et du Soudan du Sud, qu'ils cessent immédiatement les hostilités, qu'ils mettent en place une zone démilitarisée le long de leur frontière commune, et qu'ils retirent leurs troupes de la région contestée d'Abyei. Le Soudan et le Soudan du Sud doivent aussi revenir rapidement à la table des négociations, afin de permettre, sous trois mois, un règlement des questions pendantes de l'Accord de paix global.

Comme le souhaitaient tous les membres du Conseil, la résolution présente donc une voie claire de sortie de crise. Il revient désormais aux parties soudanaises de mettre en œuvre immédiatement les demandes du Conseil de sécurité.

M. Menan (Togo) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter, ainsi que la délégation azerbaïdjanaise, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je vous souhaite beaucoup de succès dans la conduite des travaux du Conseil. J'aimerais également réitérer mes vifs remerciements à l'Ambassadrice Susan Rice et à la délégation américaine pour le travail fort remarquable mené à la tête du Conseil durant le mois écoulé, qui a été ô combien chargé.

Le Togo se réjouit de l'adoption ce jour de la résolution 2046 (2012), qui concerne la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud, résolution qui édicte des mesures urgentes afin de ramener définitivement la paix et la sécurité entre les deux pays frères. En effet, après plusieurs déclarations du Conseil, suite à l'escalade de la violence enregistrée ces derniers temps dans les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, après le communiqué publiant la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine mettant les deux pays en demeure de rechercher une solution pacifique aux questions qui les divisent, il était urgent que le Conseil adopte une position ferme face à cette situation, qui menace la paix et la sécurité dans la région.

Mon pays estime que les différends qui opposent le Soudan et le Soudan du Sud ne sauraient trouver de solution viable qu'à travers le dialogue et la négociation, et c'est justement cette voie que le Conseil de sécurité vient d'indiquer aux deux pays en s'appuyant sur la feuille de route proposée par l'Union africaine.

Le Togo salue d'ores et déjà la décision du Soudan du Sud de retirer ses forces de Heglig, tout comme il s'est engagé à le faire au niveau d'Abyei. Il exhorte la République du Soudan à faire de même et à cesser les bombardements aériens. Le Togo exhorte les deux pays à reprendre, dans un climat apaisé et serein, les négociations, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, présidé par le Président Thabo Mbeki, avec le soutien du Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Mon pays reste persuadé que cette voie, la voie de la négociation, reste la seule à même d'amener au règlement durable des questions cruciales relatives, notamment, au pétrole, au statut des ressortissants de chacun des pays, au statut des zones frontalières, à la démarcation de la frontière et au statut final de la zone d'Abyei. C'est pourquoi le Togo convie une fois de

plus le Soudan et le Soudan du Sud à ne ménager aucun effort en vue de se départir de la logique de la confrontation et d'engager de bonne foi les négociations pour régler les questions pendantes qui les divisent, ceci en conformité avec la feuille de route de l'Union africaine.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous présente tout d'abord, ainsi qu'aux autres membres de la délégation sœur de l'Azerbaïdjan nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes tout à fait prêts à coopérer avec vous. Nous saluons également l'Ambassadrice Susan Rice et la délégation américaine pour leur présidence remarquable et efficace durant le mois écoulé.

Le Royaume du Maroc a voté pour la résolution 2046 (2012), car elle demande, essentiellement, au Gouvernement soudanais et au Gouvernement sud-soudanais de cesser immédiatement les hostilités et de mettre en œuvre tous les arrangements conclus entre eux, et de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'autre.

À cet égard, le Maroc apprécie la décision des autorités soudanaises de régler les questions en suspens entre les deux pays. Fort de sa conviction qu'il ne faut pas employer ou menacer d'employer la force dans les relations internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, le Maroc considère qu'il faut donner, à ce stade, la priorité au dialogue et aux négociations, et encourager les deux parties à ne fournir aucun appui aux groupes armés qui menacent l'intégrité territoriale de l'autre partie. Nous encourageons également tous les partenaires internationaux et les médiateurs dans les deux pays à régler les questions en suspens et à trouver une solution politique globale qui rétablisse la confiance entre ces deux pays voisins et contribue à bâtir un avenir commun, fondé sur la coexistence, la coopération et la solidarité.

Ici, je tiens à réitérer la position de longue date du Maroc en faveur du principe du dialogue et de la négociation. En outre, nous ne sommes favorables aux sanctions que lorsqu'elles sont absolument nécessaires. Ainsi, conformément aux résolutions de la Ligue des États arabes et du Conseil de sécurité, je voudrais citer la résolution de la Ligue arabe adoptée le 26 avril, qui condamne fermement l'attaque contre Heglig, appelle au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan, invite les deux parties à régler leurs différends par la voie de négociations, et réitère la volonté de la Ligue à appuyer les efforts de médiation africains. En outre, par le biais de cette résolution, la Ligue arabe propose la mise sur pied d'une commission d'enquête pour évaluer les dégâts causés par l'attaque contre Heglig.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence. Vous pouvez compter sur notre plein appui au cours de ce mois. Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements et félicitations à l'Ambassadrice Rice et à la délégation des États-Unis pour leur présidence en avril qui a été couronnée de succès.

Ces dernières semaines, le Conseil a exprimé sa profonde et croissante préoccupation devant l'escalade du conflit entre le Soudan et le Soudan du Sud, notamment les mouvements de troupes, la saisie de territoires, l'appui aux forces rebelles et les bombardements aériens – une situation que le Conseil a qualifiée à juste titre de menace à la paix et la sécurité internationales.

En adoptant la résolution 2046 (2012), le Conseil a démontré qu'il était déterminé à faire en sorte que le conflit prenne fin. Il a donné son plein appui à la feuille de route de l'Union africaine du 24 avril. Sur la base de son autorité découlant du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, il a imposé des obligations contraignantes à la fois au Soudan et au Soudan du Sud, pour qu'ils observent un cessez-le-feu et suivent la voie tracée par l'Union africaine en vue du rétablissement d'une paix globale, juste et durable entre leurs deux pays.

L'adoption de la résolution 2046 (2012) signifie également que le Gouvernement du Soudan et le SPLM-N ont l'obligation contraignante de régler le conflit dans les États soudanais du Nil Bleu et du Kordofan méridional, qui a eu de nombreuses conséquences néfastes pour les populations de ces régions suite aux souffrances et aux déplacements qu'il a provoqués.

Comme la résolution 2046 (2012) l'indique explicitement, le Soudan, le Soudan du Sud et le SPLM-N doivent honorer pleinement leurs obligations énoncées dans la résolution ou subir des conséquences en cas de non-respect. Le Royaume-Uni espère qu'avec l'adoption de la résolution 2046 (2012), le Soudan et le Soudan du Sud choisiront la paix, la stabilité et la prospérité dont leurs peuples ont désespérément besoin et qu'ils méritent.

Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, avec l'appui du Conseil de sécurité, a indiqué clairement qu'il était disposé à les aider à faire ce choix et à faire en sorte que les générations futures s'y conforment. Le Royaume-Uni exprime sa profonde reconnaissance au Groupe pour son action et appelle de ses vœux un avenir meilleur pour tous les Soudanais et Sud-Soudanais.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous réitérer, ainsi qu'à votre délégation, nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et exprimer nos remerciements à l'Ambassadrice Rice et à la délégation des États-Unis pour leur direction des travaux du Conseil le mois dernier.

La détérioration de la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud au cours de ces derniers mois et semaines constitue un grave sujet de préoccupation. La situation a pris des proportions graves avec l'occupation de Heglig. Il était donc urgent que la communauté internationale joue son rôle pour prévenir une nouvelle escalade et encourager les deux pays à revenir sur la voie du dialogue et de la paix. Le Conseil a bien agi en appuyant les efforts menés par l'Union africaine, et nous nous réjouissons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2046 (2012) aujourd'hui.

Le Pakistan a voté pour la résolution pour exprimer son soutien aux efforts de l'Union africaine visant à régler toutes les questions litigieuses et en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud, et pour faire droit à la demande d'appui du Conseil de paix et de sécurité et de l'Union africaine, conformément à son communiqué du 24 avril. Nous avons toujours appuyé et continuerons d'appuyer les efforts de l'Union africaine. Nous lui apportons un soutien de principe parce que nous reconnaissons le rôle central de l'Union africaine dans le règlement des questions relatives à l'Afrique.

Nous joignons le geste à la parole. Le rôle que nous n'avons cessé de jouer dans le règlement des conflits, les efforts de consolidation de la paix sur le continent et les missions de maintien de la paix témoigne de l'engagement profond et historique du Pakistan en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit jouer un rôle constructif pour régler la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud, et maintenir son unité pour appuyer l'Union africaine en vue de l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

L'objectif général demeure le règlement pacifique de la situation. Le Conseil doit faire preuve de prudence en ce qui concerne la menace ou l'emploi de sanctions. Cependant, nous regrettons que certains membres du Conseil aient choisi de s'engager sur une voie qui pourrait créer des divisions au sein du Conseil, en dépit du message clair du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous regrettons que plusieurs propositions qui étaient manifestement en harmonie avec le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine n'aient pas été prises en compte dans le projet de résolution, et que le communiqué ait été lu et appliqué de manière sélective.

Le Conseil doit faire preuve de transparence et de cohérence, s'agissant aussi bien de son appui aux mesures prises par l'Union africaine en rapport avec les situations sur le continent africain que de ses réponses aux appels d'appui dans des situations spécifiques. La tendance à répondre de manière sélective aux demandes de l'Union africaine sur la base des calculs politiques étroits et de l'opportunisme portera atteinte non seulement aux travaux de l'Union africaine, mais aussi à l'objectif de la paix et de la sécurité sur le continent.

Nous réitérons notre appui à l'Union africaine et à l'excellent travail accompli par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sous la direction du Président Mbeki. Nous espérons que la résolution adoptée aujourd'hui servira les objectifs de paix et de stabilité au Soudan et au Soudan du Sud. Nous appelons ces deux pays amis à assumer leurs responsabilités, à honorer leurs engagements et à nous aider à les aider à régler pacifiquement toutes les questions dans un esprit de bon voisinage, de respect mutuel, de non-ingérence et de plein respect de leurs souveraineté et intégrité territoriale.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala n'a pas hésité à s'associer au consensus pour voter pour la résolution 2046 (2012). Depuis des mois, nous avons noté avec une inquiétude croissante l'attitude belliqueuse adoptée par le Soudan et le Soudan du Sud, en violation de l'esprit et de la lettre de l'Accord de paix global signé par les deux pays. Nous sommes convaincus que les deux parties ont leur part de responsabilité dans la série d'actes irrationnels posés au détriment de leurs intérêts et qui présagent un

risque croissant de reprise d'un conflit armé, dont nous avions pensé qu'il avait pris fin en juillet 2011.

En votant pour la résolution, nous avons non seulement répondu à l'appel lancé par l'Union africaine, mais nous nous sommes également acquittés du rôle que nous confère la Charte des Nations Unies, puisque personne ne peut nier que la paix et la sécurité internationales sont menacées. Nous espérons qu'avec l'adoption de la résolution d'aujourd'hui, nous donnons une nouvelle chance à la paix entre le Soudan et le Soudan du Sud de donner effet à tous les éléments de l'Accord de paix global.

Nous nous félicitons de ce qu'une fois de plus, le Conseil de sécurité s'associe à l'Union africaine et à sa feuille de route pour la paix entre le Soudan et le Soudan du Sud. Ceci nous permet d'appuyer les peuples et les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour qu'ils puissent parvenir à une paix ferme et durable dans un cadre de coopération entre les deux pays.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je m'associe également aux félicitations qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence, et vous assure de notre entière coopération. Je remercie également l'Ambassadrice Susan Rice et l'ensemble de la délégation des États-Unis pour une présidence très réussie.

Le Portugal est très préoccupé par la situation au Soudan et au Soudan du Sud. Nous avons appuyé la résolution 2046 (2012) et voté pour, car nous sommes pleinement convaincus que le Conseil a la responsabilité essentielle de réagir et d'agir compte tenu de ces circonstances et suite aux décisions prises le 24 avril par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous exhortons les deux parties ici présentes à répondre favorablement et immédiatement aux demandes du Conseil et de l'Union africaine et d'appliquer toutes les demandes figurant dans la résolution 2046 (2012), à savoir la cessation de toutes les hostilités et la reprise de négociations sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

Nous tenons également à souligner l'importance que nous attachons aux paragraphes 4 et 7 de la résolution, sur l'assistance humanitaire et la promotion et la protection des droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Azerbaïdjan.

L'Azerbaïdjan a voté pour la résolution 2046 (2012), étant entendu que cette résolution doit pouvoir contribuer à la cessation de toutes les hostilités, apaiser les tensions actuelles entre le Soudan et le Soudan du Sud, faciliter la reprise des négociations entre les deux États sur le règlement de toutes les questions en suspens, de l'Accord de paix global à la normalisation de leurs relations. Nous prenons note du ferme engagement du Conseil de sécurité qui souhaite que le Soudan et le Soudan du Sud deviennent des États prospères vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la stabilité.

L'Azerbaïdjan appuie les efforts de l'Union africaine et de son Groupe de mise en œuvre de haut niveau. Il est essentiel que la résolution que nous venons d'adopter repose essentiellement sur la décision prise le 24 avril par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et qu'elle réaffirme le ferme attachement du Conseil de sécurité à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan et du Soudan du Sud. Il importe également que la résolution rappelle les principes fondamentaux de règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, de bon voisinage, de non-ingérence et de coopération régionale.

En condamnant les incidents répétés de violences transfrontalières entre les deux États, notamment la prise et l'occupation militaire de Heglig, au Soudan, et l'appui accordé par des forces supplétives et des groupes armés, le Conseil de sécurité a réaffirmé, entre autres choses, le principe bien établi de l'inadmissibilité du recours à la force pour acquérir des territoires et indiqué clairement que ces actions sont illégales et inacceptables et ne sauraient aucunement être justifiées.

L'Azerbaïdjan se félicite de l'évolution de la situation qui a permis de mettre fin à l'occupation de Heglig et rappelé qu'il importait d'examiner toutes les conséquences de cette action internationale illicite. Dans ce contexte, de nouvelles mesures doivent être prises pour répondre à l'appel lancé par le Conseil pour que soient évalués de manière impartiale les pertes et les dommages économiques et humanitaires, y compris ceux infligés aux installations pétrolières et à d'autres infrastructures clefs à Heglig et dans ses environs.

Le Conseil de sécurité rappelle qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Ce message sans ambigüité décourage notamment les activités menées par des groupes rebelles dans ces États et tous ceux qui leur offrent un appui extérieur. Ces mesures et ce regain d'attention, appuyés par le Conseil de sécurité dans la résolution qu'il vient d'adopter, prennent une signification particulière dans l'optique de mettre fin à la violence et de prévenir des violations graves des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng Alor Kuol (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le représentant de l'Azerbaïdjan de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai.

Je saisis la présente occasion pour remercier le Conseil de sécurité de la rapidité avec laquelle il a répondu à la requête de l'Union africaine en vue d'adopter et de renforcer la décision prise le 24 avril 2012 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine concernant le Soudan et le Soudan du Sud. Au nom de mon gouvernement, je tiens officiellement à exprimer mon appréciation pour l'adoption de la résolution 2046 (2012) et à déclarer notre engagement solennel à en respecter les dispositions mandatées.

J'ai le privilège de réaffirmer que, conformément à la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité, et dans l'esprit de notre attachement à la paix, mon gouvernement a ordonné le retrait de la force de police de la zone d'Abyei le 28 avril 2012. Nous espérons que la communauté internationale veillera à ce que les forces armées soudanaises effectuent un retrait immédiat et complet de la zone d'Abyei.

Comme l'Union africaine l'a officiellement reconnu, mon gouvernement est déjà engagé dans la cessation des hostilités et la reprise des négociations sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Nous saluons la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et l'engagement pris par le Conseil de sécurité de l'ONU en faveur du renforcement du processus de négociations dirigé par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine au travers de la participation active de l'ONU, du Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres partenaires internationaux.

Nous appelons l'ONU et ses États Membres à mobiliser de toute urgence une assistance humanitaire pour les populations touchées par les bombardements aériens continus du Soudan et par les incursions terrestres dans les États septentrionaux du Soudan du Sud, ainsi que pour les dizaines de milliers de civils déplacés par l'invasion et l'occupation par les forces armées soudanaises de la zone d'Abyei en mai 2011.

Encore une fois, nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir adopté cette résolution et nous réitérons notre engagement à en respecter les dispositions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous présenter nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Vous avez démontré depuis lors des compétences exceptionnelles et fait preuve d'une impartialité incontestable. Vous défendez les valeurs du droit et de la justice, qualités dont la communauté internationale a besoin pour établir et maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous vous félicitons et vous souhaitons un plein succès.

Je voudrais également féliciter tous les membres du Conseil de sécurité qui ont insisté pour que la résolution 2046 (2012) condamne l'attaque et l'agression contre Heglig, ainsi que les actions des forces armées du Soudan du Sud, qui sont qualifiées d'acte d'agression, de violation de la souveraineté d'un État et d'atteinte à son intégrité territoriale, ce qui est contraire à la Charte des Nations Unies et à l'ensemble des normes internationales qui régissent les relations entre les États. Nous tenons également à remercier ces membres qui, une fois de plus, ont pris position et réclamé, à juste titre, une mission d'enquête et d'établissement des faits face aux destructions considérables provoquées par le SPLM-N à Heglig.

La délégation soudanaise tient à saluer le rôle de l'Union africaine dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales, comme l'illustrent parfaitement les efforts qu'elle a déployés dans le cadre de l'Accord d'Abuja et de l'Accord de Doha concernant le Darfour. Dans ce contexte, nous considérons que le communiqué

du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine confirme et consolide la confiance dans le rôle du Groupe de mise en œuvre de haut niveau conduit par le Président Thabo Mbeki afin de faciliter le règlement des questions en suspens entre les Républiques du Soudan et du Soudan du Sud. Nous ne doutons pas que le Groupe de mise en œuvre de l'Union africaine continuera de faire rapport à la Commission de l'Union africaine et nous insistons sur le fait qu'il importe que le processus de règlement de ce conflit entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud se poursuive sur le continent africain et sous l'égide du Président Thabo Mbeki.

Dans ce contexte, je tiens à préciser que notre responsabilité nationale de garantir la paix dans le pays, de même que notre responsabilité régionale et internationale de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous obligent à faire les observations suivantes.

Premièrement, la réalisation de la paix entre les Républiques du Soudan et du Soudan du Sud ne se fera que lorsque l'État du Soudan du Sud cessera toutes formes d'appui et d'accueil aux groupes rebelles et armés. Il convient de noter à cet égard que la résolution 2046 (2012) qui a été adoptée ne fixe pas d'échéance pour régler cette question, contrairement aux délais imposés pour les autres questions, lesquels nous paraissent d'ailleurs trop courts et intenables.

Deuxièmement, nous constatons que la résolution passe sous silence la réalité de l'agression continue menée par le Soudan du Sud contre le Soudan. La meilleure preuve en est les déclarations faites par de hauts responsables sud-soudanais, qui menacent d'occuper à nouveau Heglig. De même, la présence des 9e et 10e divisions de l'armée populaire du Soudan du Sud sur le territoire du Soudan, dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, attestent de la violation de l'intangibilité des frontières et de l'intégrité territoriale de la République du Soudan.

Troisièmement, s'agissant des références faites aux bombardements aériens, nous voudrions rappeler l'importance d'être précis compte tenu de la présence de forces armées sud-soudanaises sur le territoire soudanais, comme nous l'avons décrit en détail dans la lettre datée du 28 avril 2012 que nous avons adressée au Conseil de sécurité.

À cet égard, je tiens à affirmer que les forces armées et l'aviation soudanaises ne bombardent aucune zone à l'intérieur des frontières du Soudan du Sud. Nous avons néanmoins le droit d'utiliser tous les moyens militaires sur notre territoire – je le répète, uniquement à l'intérieur de nos frontières – pour repousser tout agresseur, et notamment de recourir à la puissance aérienne. Aucune loi n'interdit l'utilisation de la force aérienne pour défendre l'inviolabilité des frontières et l'intégrité territoriale d'un État exposé à un danger.

Quatrièmement, en accord avec ce qui précède, nous considérons que les questions liées à la sécurité entre les deux pays doivent recevoir la priorité absolue dans le cadre des négociations et que leur règlement ouvrira la voie à l'examen des autres questions. L'examen des questions de sécurité doit débuter dès l'ouverture des négociations.

Cinquièmement, nous tenons à indiquer que la résolution place la question des États du Kordofan méridional et du Nil Bleu également sous le Chapitre VII de la Charte, bien que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine n'ait pas demandé à ce que cette question soit examinée en vertu du Chapitre VII. Le communiqué du Conseil de paix et de sécurité inscrit cette question en dehors du cadre de la feuille de route dont il a demandé l'adoption en vertu du Chapitre VII.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La feuille de route se termine au paragraphe 13 et le Conseil de paix et de sécurité a demandé l'approbation par le Conseil de sécurité de la feuille de route, qui prend fin au paragraphe 13.

(*l'orateur reprend en arabe*)

Je voudrais faire une dernière remarque. La résolution brandit la menace d'un recours à l'Article 41 de la Charte, ce que n'a pas non plus demandé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Cela n'apparaît pas dans la version écrite de son communiqué. Toute allégation verbale doit être vérifiée par celui qui la relaie au Conseil de sécurité, et le Conseil de sécurité doit s'assurer de la crédibilité de celui qui lui communique ce genre d'allégation. Pour cette raison, nous émettons des réserves sur les propos qui ont été tenus plus haut.

Enfin, nous réaffirmons au Conseil que notre politique est fondée sur le respect de la souveraineté des États et de l'inviolabilité de leurs frontières.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 10.